

RANDONNEURS ET PELERINS 51 (RP51)

3, rue Guillaume de Machault - 51100 REIMS

Association loi 1901, membre de la Fédération Française des Associations des Chemins de Saint Jacques de Compostelle (F.F.A.C.C.) et de la Fédération Française de Randonnée (F.F.R.)



Reims, le 6 Novembre 2024

Cher(e) Adhérent(e) et ami(e)

J'ai le plaisir de te convoquer, conformément aux Statuts et au Règlement Intérieur le :

Samedi 23 Novembre 2024

À la 23^e ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de « RANDONNEURS ET PELERINS 51 »

Qui se tiendra à la Maison de la Vie Associative : 9 rue Wiet - 51100 REIMS

(2 parkings gratuits à proximité face au 132 rue Gambetta, parking du Rectorat et des Impôts)

L'assemblée générale est un moment important de la vie de notre association. C'est à l'AG que se prennent les grandes orientations de l'année à venir, et que nous élisons l'équipe chargée de les mettre en œuvre. C'est aussi l'occasion pour tous, anciens et nouveaux de nous rencontrer dans la convivialité, d'échanger sur les chemins parcourus ou nos projets de départs. C'est donc toujours un moment festif. Aussi, je te remercie de faire le maximum pour être présent.

ORDRE DU JOUR

Accueil à partir de 13h30

14h00 : Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.)

- Mot d'accueil du président et ouverture
- Lecture de l'ordre du jour – Quorum
- Rapport d'activités des différentes commissions
- Présentation des comptes de l'exercice 2023/2024
- Rapport du vérificateur aux comptes 2023/2024
- Approbation des comptes de l'exercice 2023/2024
- Présentation du budget 2024/2025
- Nomination du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2024/2025
- Fixation du montant de la cotisation pour l'année 2026
- Rapport moral et d'activités de l'exercice écoulé
- Renouvellement et élections des administrateurs au C A
- Rapport d'orientation pour l'exercice 2024/2025
- Présentation du calendrier 2024/2025
- Intervention des personnalités extérieures
- Mot de clôture du président

.../...

RP51
est membre des
associations
ci- dessous



F.F.A.C.C.
Fédération
Française
des Associations
des Chemins de
St Jacques de
Compostelle



F.F.V.F.
Fédération
Française
Via Francigéna



A.C.I.R.
Agence de
Coopération
Interrégionale
et Réseau



F.F.R.
Fédération
Française de la
Randonnée

Je te demande de bien vouloir me faire part avant l'A.G. des questions diverses que tu souhaites poser, ou des sujets que tu désires voir aborder.

16h45 Pot de l'amitié

18h Clôture (Pour information : nous devons libérer la salle pour cette heure là sachant que nous devons nettoyer avant de partir)

Un bureau d'accueil permettra le renouvellement ou l'adhésion à « Randonneurs et Pèlerins 51 » (nota 1) et à la FFRandonnée (nota 2)

Dans l'attente du plaisir de nous retrouver, je t'adresse mes amitiés Jacquaires

ULTREIA

Le Président :

Jean-Marie THIBLET

Nota 1 : « Tout membre n'ayant pas réglé la cotisation de l'exercice écoulé, au plus tard au début de l'A.G. sera considéré comme démissionnaire » (art 3-2 du R.I.)

Nota 2 : le certificat médical de non contre-indication (CMNCI) à la pratique de la randonnée pédestre. Selon le code du sport médical a décidé le 01/09/2017 qu'il serait valable 3 ans. Mais reste obligatoire pour les nouveaux adhérents.

Tous les ans une déclaration sur l'honneur (suivant le formulaire disponible sur le site de la FFRP) suffira, mais pour les plus de 70 ans, il est conseillé de faire faire le certificat médical.